



Commune de Prez – Commission financière

Nomination de l'organe de révision

À l'issue de l'analyse comparative des offres soumises par trois cabinets d'experts-réviseurs agréés, à savoir Gefid Conseils SA, BfB Société Fiduciaire et Fiduservice SA, la Commission financière recommande d'attribuer le mandat à la société **Gefid Conseils SA**.

Cette recommandation repose sur les éléments suivants :

- **L'offre financière la plus avantageuse** : Gefid Conseils SA propose un forfait annuel de CHF 7'400.– HT, débours et frais de secrétariat compris, soit un montant total de CHF 22'200.– HT pour la période de trois ans. Cette offre est la plus compétitive parmi celles reçues.
- **Un volume de travail supérieur** : le cabinet prévoit 42 heures d'audit sur place pour chaque contrôle annuel, contre 30 heures pour certains autres soumissionnaires. Cette dotation garantit un examen approfondi et rigoureux des finances communales.
- **Une expertise reconnue**: le responsable du mandat, dispose d'une solide expérience en matière de révision des collectivités publiques et maîtrise parfaitement le cadre légal cantonal ainsi que les normes comptables MCH2. Cette expertise est renforcée par les nombreuses références du cabinet auprès de communes fribourgeoises.

Au vu de ces éléments, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver l'attribution du mandat de révision des comptes annuels de la Commune de Prez à **Gefid Conseils SA**.

La Commission financière